EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Envoyé en préfecture le 18/11/2020
Reçu en préfecture le 18/11/2020
Publié le
ID : 060-216004259-20201113-DEL472020-DE

Séance du 13 novembre 2020

N° 47/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
09/11/2020

Date d'affichage
09/11/2020

L'an deux mil vingt, le 13 novembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 9 novembre, s'est réuni à huis clos, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :

M. BRIATTE Hubert ; RULENCE Dorothée ; M. RICHARD Emmanuel ; Mme VILLEMAINE Véronique ; M. DE SOUSA Jean François ; M. LECHEVALIER Gilles ; Mme GAMEIRO Lucie ; M. KOUAOVI Eric ; Mme DE WAELE Isabelle ; Mme FERRY Marie Charlotte ; M. MOREAU Régis ; Mme CHARTIER Florence ; M. DELAHAYE Frédéric ; Mme PAILLARD Elodie

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :

Mme SOLINAS Brigitte donne pouvoir à M. RICHARD Emmanuel

Etai(ent) excusé(s) : NEANT

Etai(ent) non excusé(s) : NEANT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** Mme VILLEMAINE Véronique

OBJET

ELECTION DU 1ER ADJOINT SUITE A UNE DEMISSION A CE POSTE
Indemnités de fonction du nouvel adjoint

Vu le code Général des collectivité Territoriales,

Vu la délibération n°12/2020 en date du 23 mai 2020 relative aux indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués,

Vu la délibération n°46/2020 en date du 13 novembre 2020 relative à l'élection du nouvel adjoint,

Considérant l'élection du nouvel adjoint M. RICHARD Emmanuel au 1er rang du tableau des adjoints,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE** que le nouvel adjoint percevra les mêmes indemnités que l'adjoint démissionnaire à compter du jour de son élection soit le 13 novembre 2020
- **DECIDE** que le montant de l'indemnité mensuelle sera au taux de 15.75 % de l'indice brut terminal comme l'adjoint démissionnaire,
- **DECIDE** que les indemnités de M. RICHARD Emmanuel en tant que délégué seront attribuées à un nouveau conseiller municipal délégué et les taux d'indemnités attribuées aux autres élus rémunérés restent inchangés.

Ainsi fait et délibéré le 13/11/2020, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

Hubert BRIATTE

MAIRIE DE MORIENVAL (Oise)